



84, avenue Jean-Jaurès  
Champs-sur-Marne  
FR-77447 Marne-la-Vallée Cedex 2  
Tél. : + 33 (0)1 64 68 82 82  
Site internet : [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)



Membre de



[www.eota.eu](http://www.eota.eu)

## Evaluation Technique Européenne

**ETE-17/0033**  
**of 28/04/2017**

*Version originale en langue française*

### PARTIE GENERALE

<b>Organisme d'Évaluation Technique délivrant l'Évaluation Technique Européenne</b>	CSTB Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
<b>Dénomination commerciale du produit de construction</b>	Grey Snow – Igloo France – Watt Less – Ouatipi – Cellulo'Pro
<b>Famille de produits à laquelle le produit de construction appartient</b>	Produits d'isolation thermique
<b>Fabricant</b>	IGLOO FRANCE CELLULOSE SAS PARC ACTILONNE Allée Titouan Lamazou 85340 OLONNE-SUR-MER (France)
<b>Usine(s) de fabrication</b>	IGLOO France Cellulose Z.I. Sud Est 85150 LA CHAPELLE ACHARD (France)
<b>Cette Évaluation Technique Européenne contient :</b>	5 pages.
<b>Cette Évaluation Technique Européenne est délivrée conformément au Règlement (UE) n° 305/2011, sur la base du :</b>	Document d'Évaluation Européen n° 040138-00-1201 <i>"Isolation thermique et/ou acoustique de produits en vrac à base de fibres végétales"</i>

Les traductions de cette Évaluation Technique Européenne dans d'autres langues doivent correspondre entièrement au document d'origine délivré et doivent être identifiées comme telles.

Cette Évaluation Technique Européenne doit être communiquée dans son intégralité, y compris par voie électronique. Cependant, elle peut être reproduite partiellement, avec l'accord écrit du CSTB. Toute reproduction partielle doit être identifiée en tant que telle.

## PARTIE SPÉCIFIQUE

### 1. Description technique du produit

Les produits Grey Snow – Igloo France – Watt Less – Ouatipi – Cellulo'Pro sont composés de fibres de cellulose issues de papiers ou journaux.

Composition exacte des produits :

- 89 (+1,5/-1,5) % ouate de cellulose ;
- 11 (+1,5/-1,5) % adjuvants
  - 40 (+/-1)% acide borique ;
  - 60 (+/-1%) sulfate de magnésium.

Masse volumique et épaisseur du produit :

Application	Masse volumique (kg/m <sup>3</sup> )	Epaisseur (mm)
Isolation thermique de combles en vrac	24 à 28	100 à 555

La présente Evaluation Technique Européenne (désignée ci-après par ETE) a été établie sur la base de données et d'informations fournies au CSTB. L'ETE s'applique seulement aux produits correspondant à ces données / informations.

### 2. Spécification de l'emploi prévu conformément au Document d'Évaluation Européen applicable (ci-après désigné par DÉE)

Les produits Grey Snow – Igloo France – Watt Less – Ouatipi – Cellulo'Pro utilisés comme produit d'isolation non porteur sont employés pour les applications suivantes :

- Application en toiture :
  - En planchers de combles perdus.

Le produit doit être posé dans des zones où il ne risque pas d'être mouillé et où il n'est pas exposé aux conditions extérieures, à la condensation, au vent ou à des charges de compression. Il est protégé des précipitations, de l'humidité et des conditions extérieures durant le transport, le stockage et pendant sa mise en œuvre.

Cette ETE ne couvre pas le système complet de doublage. Comme pour tout produit d'isolation, les règles de l'art en vigueur doivent être respectées pour la conception et la mise en œuvre de l'ouvrage.

Les dispositions prises dans cette ETE sont basées sur une durabilité du produit estimée à 50 ans, à condition que les conditions prévues de conditionnement, de transport, de stockage, de mise en œuvre et d'utilisation en œuvre soient réunies. Cette indication donnée sur la durabilité ne peut pas être interprétée comme garantie donnée par le fabricant ou l'organisme notifié, mais doit être considérée comme donnée à titre indicatif pour le choix du produit vis-à-vis d'une durabilité économiquement raisonnable concernant les ouvrages prévus.

### 3. Performances des produits et références aux méthodes utilisées pour leur évaluation

Les essais initiaux et l'évaluation de l'aptitude à l'emploi du produit et de ses exigences essentielles ont été menés conformément au Document d'Evaluation Européen n° 040138-00-1201 "Isolation thermique et/ou acoustique de produits en vrac à base de fibres végétales" – Novembre 2015.

Exigence essentielle	Performance
<p><i>EFAO 2: Sécurité en cas d'incendie</i></p> <p><b>Réaction au feu</b></p>	<p>NPD (Performance non déclarée)</p>
<p><i>EFAO 3: Hygiène, santé et environnement</i></p> <p><b>Résistance au développement des moisissures</b></p>	<p>Détermination de la résistance du matériau aux moisissures par analyse selon la norme EN ISO – 846 – Tableau 4 : niveau 0.</p>
<p><i>EFAO 5: Protection contre le bruit</i></p> <p><b>Absorption acoustique</b></p>	<p>NPD (Performance non déclarée)</p>

<i>EFAO 6: Economie d'énergie et isolation thermique</i>	
<p><b>Conductivité thermique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plage de masse volumique : 24 kg/m<sup>3</sup> – 28 kg/m<sup>3</sup> (Isolation de combles perdus) ;</li> </ul>	<p><math>\lambda_{(10, \text{dry}, 90/90)} = 0,039 \text{ W}/(\text{m.K})</math> ;  <math>\lambda_{\text{D}(23,50)} = 0,039 \text{ W}/(\text{m.K})^*</math> ;  <math>u_{(23^\circ\text{C}/50\%)} = 0,065 \text{ kg}/\text{kg}</math> ;  <math>f_{u(\text{dry}-23^\circ\text{C}/50\%\text{HR})} = 0,15 \text{ kg}/\text{kg}</math>.</p>
<p><b>Résistance à la diffusion de vapeur d'eau</b></p>	<p>En l'absence de valeur mesurée le facteur de résistance à la diffusion de vapeur d'eau <math>\mu = 1</math>.</p>
<p><b>Absorption d'eau</b></p>	<p>NPD (Performance non déclarée)</p>
<p><b>Capacité à développer la corrosion</b></p>	<p>NPD (Performance non déclarée)</p>
<p><b>Tassement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tassement sous variations cycliques en température et humidité</li> </ul>	<p><math>S_{\text{cyc}} = 21\%</math></p>
<p><b>Teneur en humidité critique</b></p>	<p>NPD (Performance non déclarée)</p>
<p><b>Résistance au passage de l'air</b></p>	<p>NPD (Performance non déclarée)</p>
<p><b>Propriétés hygroscopiques de sorption</b></p>	<p>NPD (Performance non déclarée)</p>

\* La valeur déclarée est représentative de 90% de la production avec un niveau de confiance de 90 % et s'applique pour la gamme de masse volumique citée plus haut.

**4. Système d'évaluation et de vérification de la constance des performances (désignées ci-après par EVCP) appliqué, avec références à sa base juridique**

Conformément au DEE n° 040288-00-1201, la décision européenne applicable est la 1999/91/EC modifiée par la décision 2001/596/EC.

Le système d'EVCP applicable est : 3.

**5. Détails techniques nécessaires à la mise en œuvre du système d'EVCP, tels que prévus dans le DÉE applicable**

Les détails techniques nécessaires à la mise en œuvre du système d'EVCP sont précisés dans le plan de contrôle déposé au CSTB.

Délivré à Marne-la-Vallée le 10/05/2017

par

Charles BALOCHE, Directeur Technique du CSTB